Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260506-2026050602-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 6 mai à 19h30 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 28/04/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, I. MAZERY, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	T.LUCO
ABSENTS	E.BLIN
PROCURATION	T. LUCO à F. MARTIN,

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

2 ■ Finances – Décision modificative n°1 du budget principal
Sections de fonctionnement et d'investissement

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

Vu la délibération n°2 du 18 septembre 2023 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire M57,

Monsieur Julien LIBEAU, Adjoint aux finances, informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager une décision modificative.

Opérations réelles					
Dépenses Fonctionnement			**Recettes Fonctionnement**		
TOTAL		**+ 0 €**	**TOTAL**		**+ 0 €**
Dépenses d'Investissement			**Recettes Investissement**		
OP 75	Compte 231	+25 000,00€		Compte 10222	+ 475,00 €
OP 24	Compte 2158	+10 000,00€		Compte 1068	- 475,00 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260506-2026050602-DE

OP 75	Compte 203	-5 000,00€			
OP 74	Compte 231	-30 000,00€			
TOTAL		**0 €**	**TOTAL**		**0 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Julien LIBEAU, Adjoint aux finances, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la décision modificative budgétaire n° 1 comme énoncée ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	0	0

-de valider la décision modificative n°1 pour les sections de fonctionnement et d'investissement telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

MAIRIE DE LA NOË-BLANCHE 35470 Ille et Vilaine

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN

MAIRIE DE LA NOË-BLANCHE 35470 Ille et Vilaine